

PV Conseil de Section de Biologie, 30 Mars 2015, 17h15, Salle du Décanat

Présents: D. Shore (président), D. Picard, A. Sanchez-Masas (invitée), J. Pawlowski, F. Stutz; R. Ulm, X. Perret, S. Citi, L. Hadjas, B. Desplands

Absente: G. Gargano

Le Président rappelle que Mme Bellay n'a pas joint le PV de la première réunion du Conseil de Section à l'Ordre du Jour. Ce PV sera transmis par courriel pour approbation par les membres du Conseil.

Pour la séance d'aujourd'hui il n'y a pas de secrétaires disponibles, Mme Citi se porte volontaire pour rédiger le PV.

Points n. 1-2 Ordre du jour

Réforme 2015 du Bachelor en biologie: présentation par Professeure A. Sanchez-Mazas. Modification du règlement et des plans d'études du Bachelor en biologie

ASM présente la Réforme du Bachelor en Biologie, qui a été approuvée par le Collège extraordinaire des Professeurs du 18 Mars 2015, en expliquant les changements qui ont eu lieu dès le début de l'année par rapport au programme initial.

En résumé, en 1^{ère} année on a réintroduit plus de chimie suite aux discussions avec les chimistes, et les cours à choix ont été supprimés. Globalement il y a plus de biologie, de travaux pratiques, et les cours de mathématiques et informatiques ont été repensés pour mieux répondre aux besoins des biologistes. En 2^{ème} année il y aura moins de biochimie, des cours à choix et un nouveau cours biologie et société sera introduit. Le volume de la systématique et biodiversité reste inchangé mais inclura plus de méthodes. Il y aura aussi des changements du règlement, avec une pondération de la moyenne de notes de branches en fonctions des ECTS de chaque cours. En 3^{ème} année il y aura la nouvelle possibilité de choisir un TP ou un cours à choix restreint de 3 ECTS en plus (au lieu de 6).

XP demande si il n'y aura pas un tronc commun dans le master: ASM et DP répondent qu'en principe non. XP pense qu'un cours d'éthique de la science serait utile pour les candidats au Master. DP explique qu'en ce qui concerne le plagiat des éléments seront donnés dans le cours biologie société et à plusieurs autres moments en 1^{ère} année, ainsi que lors du travail de monographie. Pour les étudiants qui suivent le Bachelor en biologie à Genève la formation semble suffisante. XP relève qu'il y a peut-être une lacune pour ceux qui viennent d'autres universités, et qu'une « mise à niveau » de tous les étudiants au niveau Master concernant les problèmes d'éthique en sciences (plagiat, falsifications données, reproductibilité des résultats, etc.) serait bienvenue.

Un autre problème sera d'évaluer l'impact de la réforme, et sous quelle forme ? DP souligne l'importance de faire une évaluation la plus professionnelle possible. La section planche sur le sujet.

DP explique qu'il faut revoter sur la réforme du Bachelor car des modifications ont été introduites notamment en 1^{ère} année. Si accepté le projet devra encore être validé par la Faculté, le conseil décanal, le collège de Professeurs de la Faculté, et finalement par

le Conseil participatif de la Faculté. Si tout se passe bien, la dernière étape devrait être franchie fin avril, ce qui devrait permettre de publier la réforme sur le site internet de la Section. Le délai d'inscription des nouveaux étudiants étant fixé au 30 avril, les nouveaux étudiants n'auront pas accès aux modifications avant leur inscription. DP explique que le nouveau programme n'est pas encore mature, et contient certainement des imperfections, mais qu'il sera plus aisé par le futur d'effectuer des améliorations.

SC pose une question à propos de la flexibilité avec laquelle il sera possible, dans le futur, d'adapter les contenus et/ou enseignants dans les cours du Bachelor Biologie. Le corps professoral et enseignant est continuellement en train de changer suite aux départs et engagements. Il serait donc souhaitable que les compétences et expertises du personnel dans des domaines particuliers soient mieux exploitées que par le passé, et que des professeurs qui ne participent pas ou peu à l'enseignement soient stimulés à s'engager davantage par exemple en intégrant leurs thèmes de recherche dans les enseignements. DP répond que toute proposition de changement sera évaluée par la COMENS, par les responsables des cours, et qu'en cas de problèmes c'est le Président de Section qui tranchera. DP et ASM disent qu'en tant que Président et vice-Présidente de la Section il leur incombe d'accueillir les nouveaux Professeurs, de leur expliquer le fonctionnement de l'enseignement de la Section, et de leur attribuer des tâches d'enseignement, le cas échéant.

LH demande si les critères d'engagement d'un nouveau Prof comprennent l'aptitude à l'enseignement, car il se peut qu'un grand chercheur ne soit pas un pédagogue. DP dit qu'on cherche à répartir au mieux les charges d'enseignement. SC remarque que selon le règlement du personnel, il y a une liste de critères pour les nominations professorales, dont le premier est la capacité de remplir le cahier de charges prévu pour le poste, le deuxième est l'aptitude à la recherche, et ensuite l'aptitude à l'enseignement. Il est aussi expliqué que l'importance respective de chacun de ces facteurs dépend du poste: par exemple un poste de chargé d'enseignement demandera plutôt des capacités d'enseignement que de leadership en recherche alors que l'excellence scientifique aura généralement un poids prépondérant pour l'engagement d'un professeur. DP explique que si des capacités didactiques sont mises en question, ou que par exemple le professeur vient d'un institut de recherche et n'a jamais enseigné, il y a de toute manière un suivi (évaluations des enseignements auxquels DP a accès) qui permet d'intervenir.

Le nouveau Bachelor et son règlement sont soumis au vote, et sont approuvés à l'unanimité.

Point n. 3 Ordre du Jour. Désignation du candidat à la présidence de la Section de biologie pour la période allant du 15 juillet 2015 au 14 juillet 2018. Candidats, Prof. D. Picard et Prof. D. Shore.

DS souhaite, par souci de transparence, mentionner qu'il y a dans cette votation de potentiel conflits d'intérêt puisque qu'une représentante du corps intermédiaire (SC), est la femme d'un candidat (DS) et un représentant des étudiants est membre du laboratoire de l'autre candidat (DP).

XP souhaiterait tout d'abord avoir un résumé de la situation, notamment des motivations de DS à déposer sa candidature. DS explique qu'il avait des idées différentes sur comment gérer la Section, comme l'idée de demander une évaluation de la Section par des expert-e-s externes ("Scientific Advisory Board"). Cette

évaluation pourrait alors être utilisée auprès de la Faculté ou du Rectorat pour faire valoir nos atouts et obtenir davantage de ressources, ou envisager d'autres changements (par exemple structurels ou d'organisation) qui seraient bénéfiques pour la Section. DS souhaite aussi renforcer les rapports avec les autres Sections de la Faculté de Sciences, avec le Rectorat, et aussi propose de gérer différemment le projet de Bachelor en biologie médicale.

SC remarque que beaucoup d'institutions prestigieuses pratiquent des évaluations externes par SAB, et qu'il n'est pas clair pourquoi la Section ne pourrait ou ne devrait pas faire de même.

DP répond qu'avec notre structure universitaire et nos règlements, il serait difficile voire impossible de suivre toutes les recommandations émises par un SAB.

SC remarque que cela a pourtant été fait précisément pour l'enseignement qui a été évalué par une commission externe. Pourquoi ne pas faire la même chose avec la recherche?

DP dit que l'évaluation externe a été précédée par une auto-évaluation. SC pense que cela pourrait être fait de la même manière pour mener une réflexion et auto-évaluation des activités de recherche et des organisations techniques et administratives de la Section. Celle-ci pourrait alors être suivie par une évaluation externe. SC mentionne l'exemple des ateliers qui, à son avis, ne marchent pas particulièrement bien. Une fusion des deux ateliers de la Section et la mise à disposition de cette structure à tous les groupes de la Section serait bénéfique. SC pense qu'une expertise externe pourrait rendre le travail de tout le monde et de chacun plus efficace, et d'améliorer nos performances en recherche et enseignement.

SC pose une question par rapport aux "objectifs" d'une éventuelle SAB, car dans son programme DP mentionne que ces objectifs doivent tout d'abord être clairement définis. SC demande de spécifier comment DP voudrait que ces objectifs soient définis afin d'approuver l'idée d'une SAB.

DP estime que les objectifs devraient être définis par le collège de professeurs, après la constitution d'un comité de personnes qui se chargeraient de remettre des propositions au collège des Professeurs.

DP estime aussi qu'il n'y a pas besoin d'un SAB pour changer nos structures, et notre mode de fonctionnement administratif, les structures sont déjà en place pour pouvoir faire des changements, par exemple la Commission de planification peut décider dans quel domaine on veut faire une ouverture de poste.

DS estime par contre qu'une évaluation externe par un SAB pourrait nous aider à mieux décider sur des sujets comme l'orientation des domaines de recherche, si avoir un ou plusieurs Départements, etc.

DP trouve que la candidature de DS a été utile à ouvrir la discussion, et il faut maintenant trouver des moyens de discuter davantage, dans un cadre formel ou informel, de sujets importants comme l'évaluation externe des structures, et l'attribution des ressources. DP s'engage en ce sens de lancer davantage une discussion à ce sujet.

XP demande des éclaircissements sur le concept de "collectif" comme défini par le programme de DP. Est-ce que les étudiant-e-s et les membres du corps intermédiaire sont inclus dans les processus décisionnels, et qu'en est-il d'une décision dite « majoritaire »? DS remarque que les règlements en vigueur ne donnent pas les mêmes prérogatives à toutes les fonctions, même si des personnes de fonctions différentes partagent les mêmes tâches de gestion, enseignement et recherche. DS est pourtant en faveur d'élargir le Collège à des membres du corps intermédiaire qui dirigent des groupes de recherche, et dont le travail est semblable à celui d'un professeur. DS présente l'exemple de son Département de Bimol, dans lequel d'habitude tout nouveau membre est accueilli dans le Collège de Professeurs, avec droit de vote, même s'il n'a pas le titre de Professeur. DP explique quant à lui que la majorité se réfère clairement aux seuls professeurs de la Section. C'est donc à eux de porter cet effort et de décider ou non de la mise en place d'un processus de SAB.

LH demande s'il ne serait possible d'inclure à ce niveau (Collège de Professeur) aussi un représentant des étudiants.

DP dit qu'il est très attaché aux modes de fonctionnement institutionnels, qui séparent clairement les attributions du Collège des Professeurs des attributions des Conseils participatifs, au sein desquels les membres des corps des collaborateurs de la recherche et de l'enseignement et étudiants sont représentés. DP mentionne toutefois qu'il a toujours intégré des représentants de ces corps dans les diverses commissions qui par exemple ont élaboré le nouveau programme de Bachelor.

BD demande à DP ce que veut dire "onéreux" en ce qui concerne le SAB. DP estime entre 15'000 et 20'000 CHF le coût d'une telle évaluation.

FS demande des précisions quant à l'éventuelle filière de Bachelor biomédicale. Est-ce que les deux candidats partagent la même opinion ou non? DS pense qu'une telle filière devrait être basée à la Faculté des Sciences, afin de ne pas perdre des étudiants qui seraient alors affiliés à la Faculté de Médecine. DP explique qu'un groupe de travail ad hoc mandaté par les HES et l'UniGe a exploré la constitution d'une telle filière susceptible d'offrir plus de débouchés professionnels et de mieux s'adapter aux besoins des entreprises locales. Ce groupe de travail est arrivé à la conclusion que pour atteindre une masse critique suffisante il faudrait créer une filière Bachelor+Master, et permettre à des étudiants initialement mal orientés en médecine, biologie, pharmacie, droit, et/ou économie de se former. Pendant longtemps on avait espéré de faire un ancrage de cette filière conjointement avec le HES, ce qui n'a pas été possible, les HES étant trop rigides. DP mentionne que dans le rapport rendu au Rectorat, le groupe de travail a stipulé que la création d'une telle filière ne pouvait se faire sans des moyens supplémentaires pour assurer l'enseignement et les TPs. Enfin DP rappelle que la proposition de créer en plus de celui de biologie un Bachelor en biomédecine n'a pas été acceptée par le Collège élargi. XP mentionne que l'on n'a cependant pas débattu d'inclure ce type de formation au sein même de la biologie, en profitant des cours à choix et choix restreints pour développer une telle option. Le Rectorat doit encore se prononcer sur le rapport rendu.

SC trouve dommage que les étudiants qui ont obtenus des notes satisfaisantes dans la première année d'études en médecine, même s'ils n'ont pas réussi à passer le barème très dur pour la continuation des études en médecine, ne soient plus admis automatiquement en 2^{me} année de biologie par équivalence (comme il était un temps),

car ils seraient probablement des bons étudiants. DP dit qu'on ne veut pas accepter des étudiants qui ont échoué la médecine. Il dit aussi que l'idée de leur faire passer un examen d'admission, pour vérifier le niveau, n'est pas possible. Toutefois, DP dit que pour des raisons de budget et de réduction des coûts, on accepterait les étudiants de médecine (avec un barème plus bas que celui nécessaire pour continuer en médecine) comme ayant complété la première année de cette nouvelle filière Bachelor en biologie. DP est favorable à l'idée que cette nouvelle filière soit basée administrativement dans la Section de Biologie.

LH remarque que seule une minorité d'étudiant-e-s poursuivent leur carrière dans le milieu académique, et que la création d'une filière Bachelor biomédicale serait pertinente.

DP reconnaît que si les compagnies biotech locales engagent de nombreuses personnes formées à l'étranger (formation d'ingénieur en France), elles recrutent aussi des biologistes formés à Genève. En particulier l'étude de marché conduite par la commission ad-hoc a mis en lumière que ces mêmes compagnies recherchaient avant tout des personnes avec une formation scientifique solide. XP se demande alors si suivre un cursus de 1^{ère} année en médecine comme proposé par le groupe de travail ad hoc est la meilleure solution pour une « formation scientifique solide » ?

Après avoir parlé avec des représentants d'entreprises présentes au « job-fair » de notre Faculté, DS mentionne que la préparation spécifique à des postes avec des responsabilités administratives, ou dans le domaine plutôt d'économie et droit, la formation spécifique se fait dans la boîte elle-même. Les boîtes sont contentes d'engager d'étudiants Unige qui ont développé la capacité de réfléchir et raisonner logiquement, dans leurs études de Biologie.

A 19h24 DS propose de conclure la discussion sur les programmes respectifs des deux candidats pour passer au vote. DS propose que XP le replace pendant le vote. Cette proposition est soumise au vote et acceptée par le Conseil. Aucune opposition n'étant faite à ce que LH et SC participent au vote, DS et DP sortent.

LH demande pourquoi il est inhabituel d'avoir deux candidats, et quels sont les points qui les différencient. RU estime que les candidats se sont longuement exprimés et que ce n'est pas aux membres présents de répondre. XP estime que le point majeur qui différencie les deux candidats est la nécessité ou non de demander une évaluation externe par un SAB.

Avant de poursuivre, XP s'assure que tous les membres présents ont bien compris les enjeux et demande au Conseil de se prononcer sur sa volonté (ou non) de poursuivre maintenant avec un vote. Le Conseil dit oui à l'unanimité.

Après s'être assuré que personne ne souhaitait un vote à bulletin secret, XP soumet alors la décision du Collège des Professeurs (16-9 pour DP) au vote du Conseil.

Avec 6 votes en faveur et 1 abstention, le Conseil se soutient la décision du Collège des Professeurs de renouveler DP comme Président de la Section de biologie.

Les deux candidats sont rappelés et informés de la décision du Conseil.

**Point n.4 Ordre du Jour. Désignation du candidat à la vice-présidence de la
Section de biologie pour la période allant du 15 juillet 2015 au 14 juillet 2018 :
Candidate : Professeure Alicia Sanchez-Mazas**

A l'unanimité (8 votes), le Conseil se prononce en faveur.de l'unique candidature de la Prof. A. Sanchez-Mazas.

Aucun divers n'étant mentionné, la séance est levée à 19h41.